



SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

REGLEMENT NUMERO 687

"Règlement numéro 687 amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, dans le but de soustraire dans la zone commerciale mixte Cm 58-14 (côte du Passage), la classe d'usage C-8 (débits de boisson)".

ATTENDU QUE l'Avis de Motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 août 1996;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit:

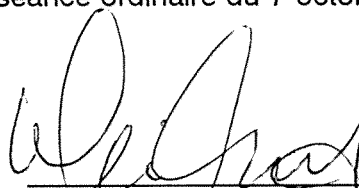
ARTICLE 1 Le feuillet numéro 30 de la grille des spécifications des usages faisant partie intégrante (annexe 2) du règlement numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, est à nouveau modifié de manière à soustraire dans la zone commerciale mixte Cm 58-14, la classe d'usage C-8 (débits de boisson).

ARTICLE 2
à la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément

Adopté à la séance ordinaire du 7 octobre 1996.


Sylvie Dionne, greffière


Denis Guay, F.C.A., maire